



**Assurer la retraite &
protéger la santé**

**La Carsat aux côtés :
des salariés,
des entreprises
et des retraités**

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

1 nouveau **nom**

1 **valeur** : la solidarité

3 **grandes missions** de service public
réaffirmées pour être aux côtés :
des **salariés**,
des **entreprises**
et des **retraités**

1 **identité visuelle** commune

*La loi du 21 juillet 2009 “Hôpital, patients, santé et territoire” a transféré la mission des Caisses régionales d’assurance maladie (Cram) relative à la politique sanitaire et médico-sociale aux Agences régionales de santé (ARS). Avec cette loi, les Cram sont devenues les Caisses d’assurance retraite et de la santé au travail (Carsat).**

Les Carsat, organismes de Sécurité sociale, continuent de gérer les retraites mission que leur délèguait la Caisse nationale d’assurance vieillesse (Cnav) dans leurs régions.

Elles conservent leurs missions relatives à l’Assurance Maladie avec l’activité de son service social. Enfin, elles maintiennent leur rôle d’assureur social et de préventeur des risques professionnels, missions de l’Assurance Maladie-Risques Professionnels.

Le passage de Cram en Carsat marque le renforcement des trois grandes missions de service public pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :

- la préparation et le paiement de la retraite ;*
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;*
- l’aide et l’accompagnement des assurés en difficulté.*

C’est aussi l’occasion d’adopter une nouvelle identité visuelle commune à l’ensemble des Carsat.

**sauf pour les régions Alsace-Moselle et Île-de-France*

Préparer et payer *la retraite par répartition*

Suivre la carrière des assurés

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière. L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

Interlocuteur unique des entreprises et des différents partenaires sociaux et fiscaux, elle a développé des procédures automatisées afin de simplifier les démarches administratives (télétransmission, déclaration par internet...).

Informers les salariés

La Carsat, dans le cadre du Droit à l'Information sur les retraites, participe à l'envoi aux assurés de façon régulière de Relevés de Situation Individuelle tous les 5 ans à partir de 35 ans, ainsi que d'une Estimation Indicative Globale du montant de la retraite dès 55 ans.

Au-delà de cette information régulière, la Carsat remet aux assurés à tout âge, sur simple demande, et gratuitement, leur relevé de carrière.

Présente également sur internet, elle met à disposition des services en ligne pour visualiser le relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière...

Conseiller les futurs retraités

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités. Ce face à face est un moment privilégié pour les informer sur leurs droits à la retraite et les conseiller sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, versement pour la retraite, la retraite progressive...).

La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information en direction des futurs retraités.

Payer les retraités

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Elle effectue tout au long de la vie de retraité les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...



Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie

Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins

Sur le principe de solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale, la Carsat apporte un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants droit touchés par la maladie, l'accident, le handicap ...

Elle a aussi pour mission de favoriser les démarches de soins et de sensibiliser les assurés fragilisés sur les questions de santé, en mettant en œuvre notamment des parcours prévention santé.

Elle informe et conseille sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle

La Carsat pour prévenir le risque de précarisation socio-professionnelle des personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité, mène des actions de détection précoce et développe des offres de services visant à favoriser et accompagner leur projet de reprise du travail.

Contribuer au maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie

Pour assurer aux personnes malades, en situation de handicap ou âgées, les meilleures conditions de vie, la Carsat met en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation. L'objectif : accompagner ces personnes pour qu'elles restent à domicile malgré la maladie ou la perte d'autonomie, de même que soutenir les aidants familiaux.

Pour les retraités fragilisés, la Carsat met en œuvre un « Plan d'Actions Personnalisé » (PAP) qui prend en compte les attentes et les besoins du retraité pour offrir un panier de services adaptés à sa situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement ... Par ailleurs, la Carsat développe des actions de « Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées » (PAPA) ciblées sur les populations fragilisées et permettant la préservation de leur capital santé. Enfin, afin de préserver la qualité de vie et l'autonomie des retraités et de maintenir le lien social, elle met également en œuvre, avec de nombreux partenaires, des informations santé.

Elle intervient aussi auprès des professionnels du maintien à domicile en initiant des actions de sensibilisation et de formation aux questions du vieillissement pathologique.

Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs

La Carsat peut aider les structures œuvrant pour une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour :

- les petits travaux ou l'acquisition de matériel,
- les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale des retraités,
- les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif,
- la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent...



Prévenir les risques professionnels, **assurer** la santé et la sécurité au travail

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement. Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

À travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises. Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation et aussi la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou de réunions d'information contribuent à cette prévention.

Cibler des risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et guetter l'émergence de nouveaux risques. Dans cette optique, la Carsat travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), du risque routier au travail, des cancers professionnels, des risques psychosociaux et intègre la prévention dès la conception des lieux de travail.

Et pour cibler le mieux possible leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs concentrent leurs efforts dans des secteurs à forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim).

Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

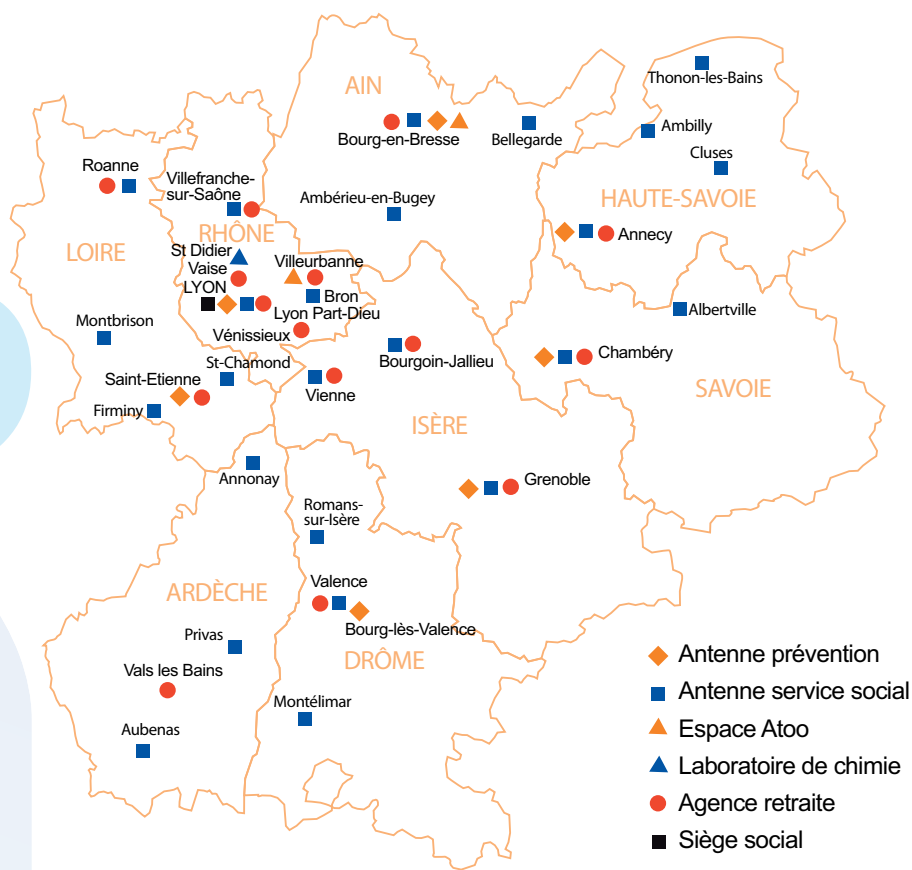
Calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles, c'est aussi le rôle de la Carsat. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité. Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.



La Carsat Rhône-Alpes : un **réseau de proximité**

La Carsat Rhône-Alpes, c'est :

- **1** siège social,
- **15** agences retraite
- **160** points d'accueil retraite
- **28** antennes du Service social
- **2** espaces Atoo
- **7** antennes du service prévention
et **1** laboratoire de chimie
- **1 931** salariés



La Carsat Rhône-Alpes en chiffres

(au 31 décembre 2010)

- **La préparation et le paiement de la retraite**
 - **9,5** milliards d'euros de prestations versées à près de **1 280 000** retraités
 - près de **310 000** assurés accueillis dans les agences retraite
 - **4 501 535** déclarations annuelles de lignes salaires traitées
 - plus de **82 500** nouvelles demandes de retraite reçues et **61 600** nouvelles attributions de retraites personnelles
- **L'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté**
 - près de **32,3 millions** d'euros de dépenses d'action sociale en faveur des personnes âgées
 - **39 307** bénéficiaires d'aide ménagère à domicile
 - **47 663** assurés ont bénéficié d'une intervention individuelle du service social et plus de **8 887** ont été aidés à travers des actions collectives
- **L'axe prévention pour les retraités et futurs retraités**
 - **214** sessions Bienvenue à la Retraite : **3 151** nouveaux retraités
 - **441** interventions sous forme d'ateliers ou de conférences sur les thématiques (mémoire, nutrition, prévention des chutes, stress et sommeil : **3 509** retraités
 - **596** nouveaux participants au programme ATOO, la dynamique senior sur les départements de l'Ain et du Rhône
- **La prévention et la tarification des risques professionnels**
 - **240 000** entreprises cotisantes
 - **1 920 000** salariés couverts pour les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles
 - **280 000** notifications de taux accidents du travail adressées aux entreprises
 - près de **4 800** journées consacrées aux interventions en entreprises
- **L'allocation des travailleurs de l'amiante**
 - **2 224** prestataires
 - près de **44,36** millions d'euros versés
- **Internet**
 - **618 000** visites du site *carsat-ra.fr*

Contacts

Carsat Rhône-Alpes

35, rue Maurice Flandin
69436 Lyon cedex 03

Site internet :

www.carsat-ra.fr

Service Social :

36 46 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Entreprises :

0821 10 69 20

Retraite :

39 60 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

ou depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile : 09 71 10 39 60



